

**DISPOSITIF AU SERVICE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
spécifique à la Politique de la Ville**

	Atelier Santé Ville
Buts	<p>► Permettre une structuration des actions santé au plan local avec une coordination des partenaires.</p> <p>► Soutenir l'ingénierie de projet, les actions de prévention ou d'accès aux soins financées par l'ACSE lorsqu'elles sont en lien direct avec la programmation d'un ASV.</p> <p><u>Nature des actions</u> : diagnostics visant l'état des besoins de santé et les moyens nécessaires à leur couverture, actions d'information-sensibilisation-prévention, coordination des professionnels de la santé et du secteur social, soutien au maintien des professionnels de santé et offre de soins de premier recours.</p>
Public visé	Habitants des quartiers prioritaires du CUCS
Temps de l'action	Année civile
Financement	<p>Subvention ACSE pour coordination de l'ASV et aux porteurs de projets agréés ASV, s'ils contribuent au développement des projets locaux ou territoriaux de santé publique, dans le cadre de la démarche ASV, sans se substituer aux crédits de droit commun.</p> <p>ASCE et ARS avec participation financière de la commune.</p>
Articulations et/ou complémentarités possibles	Les crédits « politique de la ville » abondent le droit commun pour les publics prioritaires.
Texte(s) de référence	<p>Circulaire interministérielle DGS/DHOS/SD1A/2006/383 du 4 septembre 2006 relative à la consolidation des dynamiques territoriales de santé.</p> <p>Accord-cadre « agir ensemble pour la santé dans les territoires de la politique de la ville » signé le 4 novembre 2010 entre Ministères Ville, Santé, Travail et Solidarité, ACSE et INPES</p>
Pilotage	<p>Pilotage régional: DRJSCS et ARS</p> <p>Pilotage local: COPIL ASV dans le cadre du volet santé du COPIL du CUCS</p>
Service instructeur et/ou Contact	<p><u>DDCSPP</u> - MEP - Mission ville - 05.58.05.76.30 michele.duhart@landes.gouv.fr jean.lavigne@landes.gouv.fr Secrétariat: christine.destouesse@landes.gouv.fr</p> <p><u>Agence Régionale de Santé (ARS)</u> - Délégation Landes - 05.58.46.63.51 ars-dt40-delegation@ars.sante.fr</p>